

Trousse promotionnelle

2025-2026



Quelques données

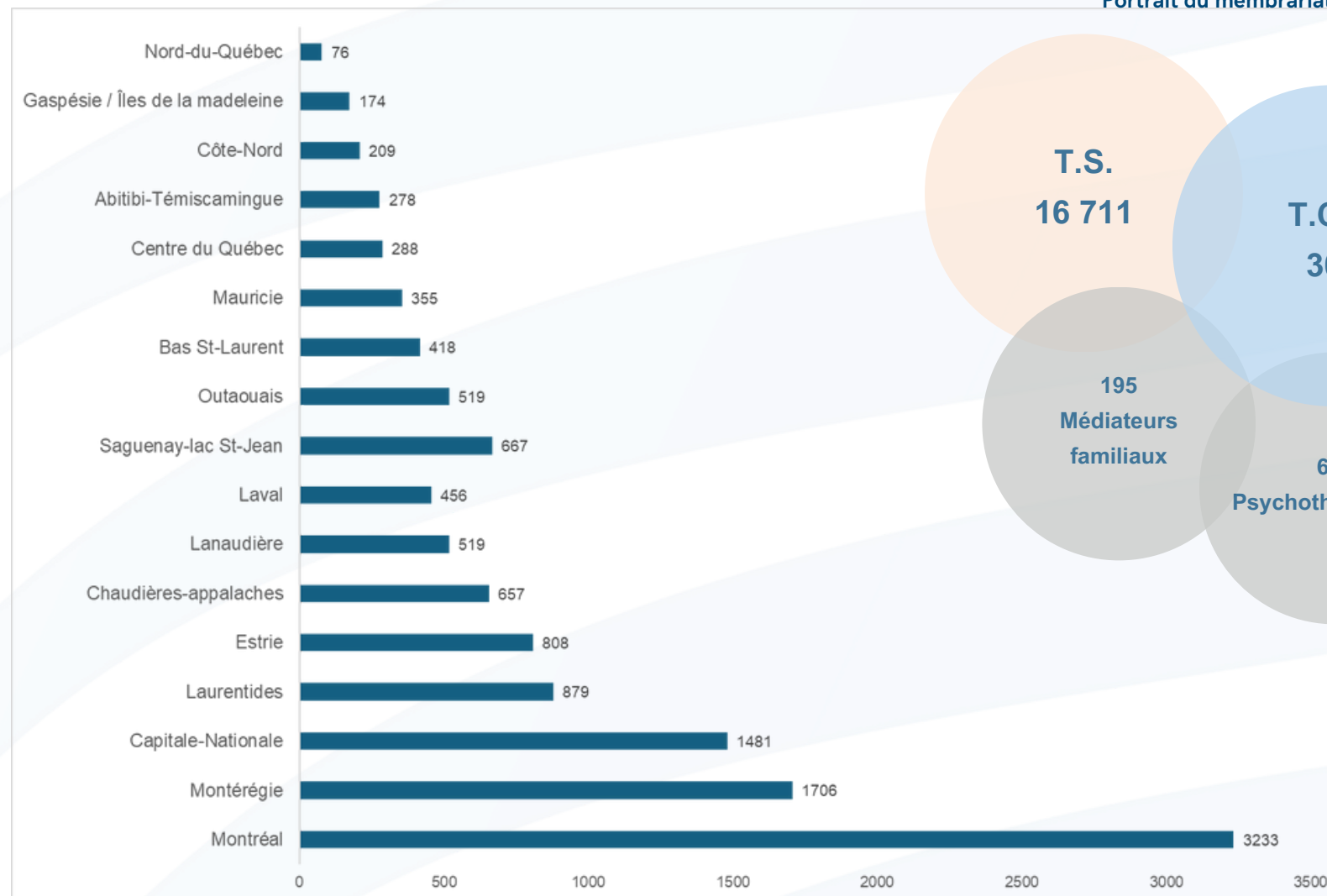
1 ordre

2 professions

1 organisme accrédité en médiation familiale

Plusieurs membres détenteurs d'un permis de psychothérapeute

Portrait des membres acceptant de recevoir de la publicité des tiers (Un peu plus de 12k membres)



*Ces statistiques correspondent à l'ensemble des membres de l'Ordre, dont la plupart est abonnée à son infolettre régulière. Environ 12k membres acceptent de recevoir des envois promotionnels de tiers. Données en date du 24 mars 2025

Supports promotionnels 2025-2026

Les biens, services et messages affichés par l'Ordre doivent s'adresser à ses membres et non aux clients de ces derniers. Ils doivent également s'inscrire dans les valeurs de l'Ordre ou ne pas aller à leur encontre : rigueur professionnelle, justice sociale, respect, intégrité et collaboration.

Les organismes communautaires* bénéficient d'une réduction de 40 % sur les tarifs affichés dans cette grille. Ces tarifs sont en vigueur du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Annonce dans le bulletin de la formation continue	625 \$ / formation annoncée 565 \$ / formation, si plus d'une formation Transmis aux membres acceptant les envois de partenaires Pour les dispensateurs de formation continue uniquement
Envoi promotionnel ciblé (par courriel)	2 500 \$ pour l'ensemble des membres acceptant de recevoir les envois de partenaires Possibilité de cibler certaines régions uniquement. Minimum de 625 \$ + 0,50 \$ par membre supplémentaire à partir de 1000 membres (voir page 2).
Bannière dans l'infolettre régulière de l'Ordre	640 \$ / infolettre (4 espaces disponibles par infolettre)
Offre d'emploi (Site web de l'Ordre)	430 \$ pour 30 jours

* Voir page 11 du présent document.

** L'Ordre n'affiche plus d'offres d'emplois pour le compte d'agences de placement ou de postes d'agent-es de relations humaines.

Spécifications techniques

Pour garantir une publication à la date prévue, votre matériel graphique doit nous parvenir 10 jours ouvrables avant la date de publication. L'Ordre se réserve le droit de refuser tout contenu publicitaire qu'il juge contraire à ses principes et valeurs, et de refuser le matériel ne répondant pas aux spécifications techniques ci-dessous.

Pour toute question en lien avec votre projet promotionnel, veuillez nous écrire à communications@otstcfq.org.

Annnonce dans le bulletin de la formation continue	Logo et un texte de présentation d'au plus 500 caractères. Veuillez remplir un formulaire pour chacune des activités que vous souhaitez promouvoir.
Envoi promotionnel ciblé (par courriel)	Fichier .png ou .gif de 600 pixels de largeur et de la hauteur de votre choix, d'un maximum de 300 Ko, ainsi qu'un texte d'au plus 1200 caractères. Pour les envois concernant des formations, veuillez remplir un formulaire pour chacune des activités que vous souhaitez promouvoir.
Bannière dans l'infolettre régulière de l'Ordre	Fichier .png ou .gif de 1000 pixels de largeur et 200 pixels de hauteur (bannière). Votre image aura un poids d'au maximum 150 Ko.
Offre d'emploi (Site web de l'Ordre)	Logo (fichier .png ou .jpg) et offre d'emploi en format Word . Veuillez remplir un bon de commande pour chacune des offres d'emploi à afficher.

Annnonce dans le bulletin de la formation continue

Le bulletin de la formation continue est transmis mensuellement aux membres acceptant de recevoir les envois publicitaires des partenaires et ce, de septembre à juin. Avant publication, toute activité de formation continue doit faire l'objet d'une analyse préalable par l'Ordre. Les formations publiées dans ce bulletin se veulent complémentaires aux formations offertes par l'Ordre et visent à élargir l'offre de formation destinée à ses membres. Seuls le logo de l'organisation ou une photographie de la personne qui dispense la formation peuvent accompagner la description de la formation. Elle doivent également s'inscrire dans les valeurs de l'Ordre ou ne pas aller à leur encontre : rigueur professionnelle, justice sociale, respect, intégrité et collaboration.

Les organismes communautaires* bénéficient d'une réduction de 40 % sur le tarif régulier. Ces tarifs sont en vigueur du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

625 \$/formation (565 \$/formation si vous avez plus d'une formation à promouvoir dans un même bulletin)

- Logo ou photo en format .png, .gif ou .jpg d'un poids maximum de 150 Ko
- Un [formulaire d'analyse](#) pour chacune des activités que vous souhaitez promouvoir doit être rempli

BULLETIN
Formation continue

Septembre 2024

Quam ob rem ut il qui superiores sunt submittere se debent in amicilia, sic quodam modo inferiores exultare. Sunt enim quidam qui molestas amicilia faciunt, cum ipsi se contenti putant; quod non fere contingit nisi is qui etiam contentendos se arbitrantur; qui hac opinione non modo verbis sed etiam opere levandi sunt.

Votre logo ici

Information et inscription

Quam ob rem ut il qui superiores sunt submittere se debent in amicilia, sic quodam modo inferiores exultare. Sunt enim quidam qui molestas amicilia faciunt, cum ipsi se contenti putant; quod non fere contingit nisi is qui etiam contentendos se arbitrantur; qui hac opinione non modo verbis sed etiam opere levandi sunt.

Votre logo ici

Information et inscription

AVERTISSEMENTS
Responsabilité de l'Ordre : Les formations proposées et leurs descriptions dans ce bulletin sont proposées par des organismes externes à l'Ordre. L'Ordre n'est pas garant des formations proposées. **Formations en psychothérapie** : Bien que plusieurs activités promues dans cette infolettre s'adressent à l'ensemble des membres de l'Ordre, il est possible que certaines d'entre elles soient liées à la psychothérapie. Ainsi, avant de vous y inscrire, vous avez la responsabilité de consulter le plan de la formation. Si vous ne détenez pas un permis de psychothérapeute, vous devez vous assurer que le contenu pourra être mis en application dans votre pratique professionnelle afin que cette formation soit reconnue par l'Ordre. **Politiques d'organismes externes à l'Ordre** : De plus, il est recommandé aux personnes participantes à une activité de formation affichée par une dispensatrice ou un dispensateur externe d'examiner les politiques d'inscription, d'annulation et de remboursement de cette dernière ou ce dernier. À cet égard, les personnes participantes doivent s'adresser à la dispensatrice ou au dispensateur externe ou consulter son site Internet. Les personnes participantes sont également invitées à prendre connaissance des déclarations relatives au respect de la vie privée (collecte, utilisation et divulgation des renseignements personnels) que l'on retrouve sur de tels sites afin d'en accepter les conditions.

* Voir page 11 du présent document.

Envoi promotionnel ciblé (courriel)

Les biens, services et messages affichés par l'Ordre doivent s'adresser à ses membres et non aux clients de ces derniers. Ils doivent également s'inscrire dans les valeurs de l'Ordre ou ne pas aller à leur encontre : rigueur professionnelle, justice sociale, respect, intégrité et collaboration. S'il s'agit de formations, l'Ordre privilégie la promotion d'activités offertes par les membres d'un ordre professionnel, en cohérence avec les pratiques généralement reconnues dans les domaines du travail social et de la thérapie conjugale et familiale. Les formations promues se veulent complémentaires aux formations offertes par l'Ordre et visent à élargir l'offre de formation destinée à ses membres.

Les organismes communautaires* bénéficient d'une réduction de 40 % sur le tarif régulier. Ces tarifs sont en vigueur du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

2 500 \$ pour l'ensemble des membres acceptant de recevoir les envois de partenaires

625 \$ à 2 000 \$ selon la région administrative

Transmis aux membres acceptant les envois des partenaires

- Fichier .png ou .gif de 600 pixels de largeur et de la hauteur de votre choix, d'un poids d'au maximum 300 Ko
- Texte d'au plus 1 200 caractères
- Pour les envois concernant une activité de formation continue, un [formulaire](#) d'analyse

Envoi ciblé promotionnel



Votre bannière
Largeur : 600 px
Hauteur : À votre choix

Quam ob rem ut ii qui superiores sunt submittere se debent in amicitia, sic quodam modo inferiores extollere. Sunt enim quidam qui molestas amicitias faciunt, cum ipsi se contemni putant; quod non fere contingit nisi iis qui etiam contemnendos se arbitrantur; qui hac opinione non modo verbis sed etiam opere levandi sunt.

Quam ob rem ut ii qui superiores sunt submittere se debent in amicitia, sic quodam modo inferiores extollere. Sunt enim quidam qui molestas amicitias faciunt, cum ipsi se contemni putant; quod non fere contingit nisi iis qui etiam contemnendos se arbitrantur; qui hac opinione non modo verbis sed etiam opere levandi sunt.

Quam ob rem ut ii qui superiores sunt submittere se debent in amicitia, sic quodam modo inferiores extollere. Sunt enim quidam qui molestas amicitias faciunt, cum ipsi se contemni putant; quod non fere contingit nisi iis qui etiam contemnendos se arbitrantur; qui hac opinione non modo verbis sed etiam opere levandi sunt.

Information et inscription

* Voir page 11 du présent document.

Bannière dans l'infolettre régulière de l'Ordre

Les biens, services et messages affichés par l'Ordre doivent s'adresser à ses membres et non aux clients de ces derniers. Ils doivent également s'inscrire dans les valeurs de l'Ordre ou ne pas aller à leur rencontre : rigueur professionnelle, justice sociale, respect, intégrité et collaboration.

Les organismes communautaires* bénéficient d'une réduction de 40 % sur le tarif régulier. Ces tarifs sont en vigueur du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

640 \$ / infolettre

4 espaces disponibles par infolettre

Une infolettre aux deux semaines de septembre à juin

- Fichier .png ou .gif de 1000 pixels de largeur et 200 pixels de hauteur
- Poids d'au maximum 150 Ko
- Pour une bannière concernant une activité de formation continue, un [formulaire d'analyse doit être préalablement rempli](#)**

MEMBRES

Infolettre de l'Ordre

Jeudi 6 mars 2025

À la une

Bannière promotionnelle

DESCRIPTION

VOTRE BANNIÈRE

Information et inscription

Bannière promotionnelle

VOTRE BANNIÈRE

* Voir page 11 du présent document.

** Les formations promues se veulent complémentaires aux formations offertes par l'Ordre et visent à élargir l'offre de formation destinée à ses membres.

Offre d'emploi sur le site web de l'Ordre

L'Ordre diffuse les offres d'emplois pour des postes requérant les compétences ou le titre de T.S. ou de T.C.F. L'Ordre n'affiche ni les postes au sein d'agences de placement, ni les postes d'agente ou d'agent de relations humaines.

Les organismes communautaires* bénéficient d'une réduction de 40 % sur le tarif régulier. Ces tarifs sont en vigueur du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

430 \$

Inclure dans les prérequis de l'emploi « être membre de l'Ordre » ou « être membre de l'Ordre, un atout »

- Logo en format .png, .gif ou .jpg d'un poids maximum de 150 Ko
- Description du poste en texte brut
- Un bon de commande par offre d'emploi

The screenshot shows a job posting page on the website of the Order of Social Workers and Family Therapists of Quebec (OTSTCFQ). The page title is 'Chargée ou chargé d'affaires professionnelles – Direction des affaires professionnelles'. The location is 'Montréal - Siège social de l'Ordre et télétravail (mode hybride)'. The date of publication is 25/03/2022 and the deadline is 8/04/2022. The job description includes a summary of the role, principal responsibilities, and required competencies. The principal responsibilities include responding to public information requests, providing consultations, conducting research, contributing to the development of practice guides, and representing the Order at various events. The required competencies include excellent oral and written communication, analytical skills, listening skills, professional ethics, stress management, organizational skills, team spirit, intellectual curiosity, and adherence to the Order's values.

* Voir page 11 du présent document.

Conformité des offres d'emploi

Il est important de bien départager les exigences relevant du système professionnel des exigences institutionnelles et RH. Toute personne membre de l'Ordre, inscrite au tableau de l'Ordre, est travailleuse sociale, travailleur social ou thérapeute conjugal(e) et familial(e) et cela, peu importe si elle a été admise grâce à un diplôme donnant directement accès aux professions de l'Ordre ou par voie d'équivalence. Si votre organisation souhaite embaucher une personne avec un profil précis (ex. : baccalauréat ou maîtrise), ces exigences doivent être distinctes de celles ayant trait au titre professionnel.

Attention! Si votre offre d'emploi contient la mention **Être membre de l'Ordre, un atout**, l'intitulé du poste peut ne pas être travailleuse sociale ou travailleur social / thérapeute conjugal(e) et familial(e).

Seules exigences professionnelles admises

- Être membre de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- Figurer au registre des personnes bénéficiant de droits acquis afin d'exercer au Québec les activités réservées suivantes :
 - [spécifier les activités réservées visées par l'offre d'emploi]

Quelques exemples d'exigences institutionnelles et RH

- Détenir un diplôme universitaire en travail social ou en service social
- Détenir un diplôme universitaire de 2e cycle ou expérience équivalente
- Détenir un minimum de x années d'expérience dans le domaine des services sociaux et/ou communautaires
- Excellente connaissance des ressources x de la région y
- Capacité d'écrire et de parler en [langues]
- Maîtrise de l'anglais
- Détenir un permis de conduire valide
- Être adéquatement vacciné contre la COVID-19

Tarif réduit pour les organismes communautaires

Pour l'Ordre, une organisation reconnue et financée comme organisme en action communautaire (AC), en action communautaire autonome (ACA) ou comme organisme de défense collective des droits (DCD).

Ce taux préférentiel est accordé aux membres exerçant exclusivement dans un organisme communautaire membre de l'un des regroupements d'organismes communautaires autonomes au Québec :

- La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles : <http://trpocb.org/latable/ocassaca/>
- Le regroupement québécois de l'action communautaire autonome » : <https://rq-aca.org/>

Est reconnu et financé par l'un des programmes de soutien financier gouvernemental en action communautaire :

- Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du MSSS;
- Programme de soutien financier aux activités d'éducation financière et de consultation budgétaire de l'Office de protection des consommateurs (OPC);
- Programme de soutien financier des carrefours jeunesse-emploi (PSCJE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- Programme de soutien à l'action communautaire auprès des familles du ministère de la famille (MFA);
- Programme de financement des ressources en soins palliatifs du MSSS;
- Programme de financement des organismes communautaires de travail de rue en prévention de la criminalité du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);
- Service de soutien à l'intégration offerts par les organismes communautaires partenaires du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)